

COUR D'APPEL DE BAMAKO

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE
LA COMMUNE V DU DISTRICT
DE BAMAKO



CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE

N°.....6754.../TGI.C.V

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LA COMMUNE V
DU DISTRICT DE BAMAKO CERTIFIE SUR LE VU DES PIECES SUIVANTES:

*Copie d'Extrait d'Acte de Naissance N° 1041 REG 18
de l'année 2008 du Centre principal de la Commune V*

QUE LA PERSONNE CI-APRES

Prénoms : *Aouicha*

Nom : *Yattara*

Né le : *15 Août 2008*

A : *Bamako Paternité Commune V*

Fils de : *Hamadou*

Et de : *Kadiatou Traoré*

Profession : *Etudiant*

Domicile : *Bamako*

Situation de Famille : *Célibataire*

Est de nationalité Malienne en vertu des dispositions des articles 233, 263 et 264
du code des personnes et de la famille du Mali.

Bamako, le *19/02/2025*



Le Président du Tribunal

